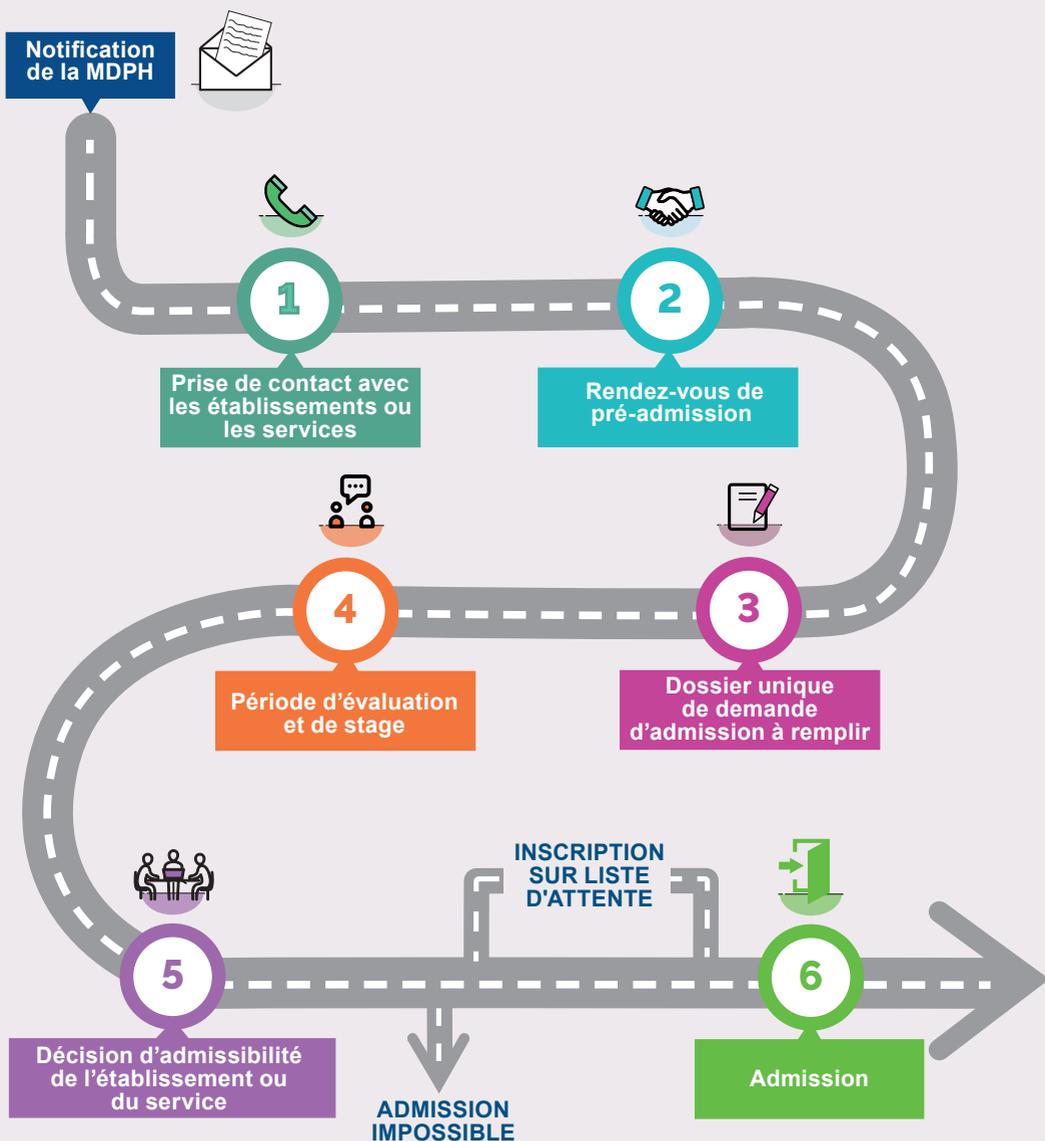


# LE PARCOURS D'ADMISSION EN ÉTABLISSEMENT OU EN SERVICE POUR PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP





## Décision de la MDPH

- J'ai reçu un courrier de notification d'orientation de la MDPH avec les coordonnées d'établissements ou de services qui peuvent me correspondre.

1

### Prise de contact avec les établissements ou les services

- Je contacte les établissements ou les services de mon choix.
- Ils me donnent des informations sur ce qu'ils peuvent me proposer.
- Nous prenons rendez-vous dans un délai d'un mois.

2

### Rendez-vous de pré-admission

- Je rencontre des professionnels, des personnes accueillies, je visite les lieux, je pose des questions.
- Je peux repartir avec un dossier unique de demande d'admission. Je peux aussi le télécharger sur internet.
- Si je ne suis pas intéressé, je préviens l'établissement ou le service.

3

### Dossier unique de demande d'admission à remplir

- Je remplis le dossier unique de demande d'admission.
- Je peux demander de l'aide à l'établissement ou au service. Je peux demander de l'aide à un professionnel qui m'accompagne déjà.
- Je le dépose ou je l'envoie par courrier aux établissements ou services de mon choix.

4

### Période d'évaluation et de stage

- Ma demande est étudiée par les professionnels de l'établissement ou du service.
- Une période de découverte peut m'être proposée.
- Une commission d'admission se prononce sur ma demande.

5

### Décision d'admissibilité de l'établissement ou du service

- L'établissement ou le service me donne une réponse par courrier ou lors d'un entretien, dans un délai de 3 mois maximum.
- 3 situations sont possibles :
  - Je suis admis immédiatement.
  - Je suis admissible mais il n'y a pas de places disponibles : je suis inscrit sur liste d'attente. J'échange régulièrement avec l'établissement ou le service.
  - L'établissement ou le service ne correspond pas à mes besoins : l'admission est impossible. Je continue mes démarches vers d'autres établissements ou services. D'autres solutions pourront m'être proposées par la MDPH.

6

### Admission

- Je donne des documents administratifs pour compléter mon dossier.
- Je signe un contrat.
- J'organise mon arrivée avec l'établissement ou le service.

#### Remarques :

**Le parcours d'admission présenté ici ne concerne que les établissements et services du département de la Somme. Concernant les autres départements, je me renseigne sur leur parcours d'admission. Je peux faire cette demande dans plusieurs établissements ou services avec le même dossier unique de demande d'admission**